

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 07 octobre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1845

**Demandes de subvention
DREAL/Région pour la
mission « Stratégie faune
exotique envahissante »**

5 Membres présents avec voix délibérative :

Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD 84)

2 Pouvoirs :

Sophie VAGINAY RICOURT (CR), excusée, donne pouvoir à Véronique DELFAUX (CR)
Didier REAULT (CD 13), excusé, donne pouvoir à Georges BOTELLA (CR)

2 Membres absents excusés :

Nathalie CHEVILLARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) :

Léa LOUARD (CD 84), Carole TOUTAIN (CD 84), Alexandre ABRY (CD 84), Béatrice ORELLE (CD 13), Blanche De LA CRUZ (CD 13), Géraldine POLLET (CR), Valérie RAIMONDINO (CR), Sylvie GAILLARD (CESER), Guy PARRAT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Philippe PIERRON (Agence de l'Eau), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9
Quorum atteint**

- Considérant** Que dans le cadre de l'animation de l'observatoire régional de la biodiversité, l'ARPE-ARB a été sollicitée pour participer à la préfiguration d'une stratégie régionale sur la faune exotique envahissante. Ce projet porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur a été cofinancé par la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur et réalisé en lien étroit avec de nombreux partenaires dont, la Région, l'ONCFS, l'ARPE-ARB, ...
- Considérant** Qu'en 2020, la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur et l'ORF ont sollicité l'ARPE-ARB afin de poursuivre le travail sur le volet animation et communication, le volet scientifique étant réalisé par l'OFB. A cette fin, une demande de subvention a été formulée à la DREAL et a fait l'objet d'un arrêté attributif pour un montant de 30000 € ;
- Considérant** Que par délibération n° 1813 en date du 18 février 2021, le Comité Syndical a donc accepté de procéder au recrutement d'un agent en CDD de 6 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la mission stratégie régionale faune exotique envahissante ;
- Considérant** Que le travail consistait notamment à analyser et planifier les conditions de mise en œuvre de la stratégie, la gouvernance et certains groupes de travail selon les espèces retenues.
- Considérant** Que le résultat de ce travail a notamment permis d'acter une durée de réalisation totale de 3 ans pour la définition du plan d'actions et la mise en œuvre. Ce travail est découpé en 4 phases :
- La phase 1, qui a fait l'objet de la première mission de 6 mois du 1er avril au 30 septembre 2021, citée ci-dessus
 - La phase 2 : du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022
 - La phase 3 : du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2022
 - La phase 4 : du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023
- Considérant** Qu'afin de poursuivre le travail, notamment la prise en charge d'un emploi sur cette mission pour la phase 2, il est proposé que l'ARPE-ARB effectue une demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 30 000 € et pour la phase 3 auprès de la DREAL pour un montant de 30 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation des demandes de subvention auprès de la DREAL et de la Région pour la mise en œuvre des phases 2 et 3 de la mission « Stratégie Faune exotique envahissante » et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 octobre 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT